



par Jean Faniel, politologue au CRISP

Face à la « rigueur austère » ou l'« austérité rigoureuse »

Quelle créativité sociale et fiscale ?

Le mot « crise » évoque le moment du choix décisif entre deux voies possibles... Où va-t-on aller chercher les moyens requis pour mener une politique de rigueur austère ou d'austérité rigoureuse ? Faute de créativité en matière sociale et fiscale, la politique de « rigueur » budgétaire pourrait bien n'avoir rien à envier aux politiques d'« austérité » menées dans le reste de l'UE. Ni aux mouvements sociaux qu'elles engendrent.

Depuis plusieurs mois, la Grèce est au-devant de l'actualité. Sa situation budgétaire, les remèdes prescrits par ses autorités ou imposés par le Fonds monétaire international (FMI) et les autres Etats membres de l'Union européenne (UE), mais aussi les mouvements sociaux vigoureux qui ont répliqué à cette évolution, ont peu à peu indiqué aux dirigeants et aux citoyens des autres pays de l'UE ce qui les attendait sans doute dans les semaines à venir.

Désormais, l'austérité est à l'agenda européen et plus d'un Etat membre s'est déjà engagé sur cette voie en procédant à des coupes claires dans différentes dépenses publiques. Progressivement, une partie de l'opinion publique semble se résoudre à une politique qui lui est présentée comme inéluctable. Aux Pays-Bas, le parti libéral a même gagné les élections au mois de juin après avoir fait une campagne « franche » sur les mesures d'austérité qu'il entendait prendre s'il parvenait au pouvoir.

Au même moment, il n'était point question d'austérité dans les propositions de campagne des partis politiques belges francophones. En réponse aux questions qui leur étaient adressées sur ce thème, Elio Di Rupo, Jean-Michel Javaux, Joëlle Milquet ou Didier Reynders concédaient qu'il faudrait gérer les budgets avec rigueur mais refusaient de parler d'austérité. A les entendre, l'austérité serait inacceptable tandis que la rigueur, censée être moins drastique, devrait aller de soi. Pareille distinction tient-elle réellement la route ?

De quoi parle-t-on ?

Dans les dictionnaires, la différence entre les deux termes est pour le moins ténue. A propos du mot rigueur, le *Petit Robert* évoque certes l'« exactitude » et la « précision », mais il parle aussi et d'abord de « sévérité, dureté extrême ». La définition de l'austérité renvoie notamment au terme... rigueur. Le dictionnaire du Centre national de ressources textuelles et lexicales (1) définit le terme austérité en parlant notamment de rigueur et le terme rigueur par les mots « sévérité inflexible, austérité, dureté extrême ». Plus spécialisé, le « dictionnaire Web » *L'économie de A à Z*, proposé par le mensuel *Alternatives économiques* (2), définit une politique d'austérité comme une « politique économique restrictive, dont le but est soit de casser l'inflation (...), soit de réduire les déficits sociaux et/ou les déficits publics ». L'entrée « rigueur (politique de) » renvoie l'internaute à... « politique d'austérité ».

Deux constats s'imposent. Le distinguo opéré par les élites belges francophones en campagne ne semble guère faire consensus sur le plan linguistique ; dans les faits, il n'est pas sûr que la sauce

« rigueur » soit vraiment plus douce à avaler que la sauce « austérité ».

Cette réflexion nous ramène à la Grèce, cette fois pour sa richesse... mythologique. Pour passer un cap difficile, les marins de l'Antiquité redoutaient autant de se faire happer par le monstre Charybde que de se faire dévorer par l'hydre Scylla.

Pour passer le cap de la « crise » actuelle – mais le terme « crise » est-il adapté, étant donné le caractère répétitif de l'éclatement des bulles spéculatives ? –, les solutions qui seront mises en œuvre par le prochain gouvernement fédéral belge seront-elles moins douloureuses que les sévices infligés par les deux monstres marins ? Frapperont-elles la population de manière aussi aveugle que ces personnages mythologiques ?

Qu'on parle de rigueur ou d'austérité, les politiques menées au nom de la réduction du déficit public et de l'endettement depuis les années 1980 ont souvent pris le même visage : privatisation de bâtiments et de certains services publics ; diminution des budgets alloués aux autres et réduction de leur personnel, ce qui entraîne une dégradation des services fournis ; réduction des dépenses de sécurité sociale (soins de santé et allocations de chômage, de retraite ou d'invalidité) ; gel ou recul des salaires par diverses méthodes (sauts d'index, modification de sa composition, etc.). En réduisant le caractère redistributif de la fiscalité et des dépenses publiques ainsi que celui de la sécurité sociale, ces mesures, accompagnées de celles destinées à « rétablir la compétitivité de nos entreprises », ont contribué à modifier de manière profonde et durable la répartition des fruits de la croissance entre les salariés d'une part et les détenteurs de capitaux d'autre part, clairement en faveur de ces derniers (3).

Est-ce à nouveau ce type de recette qui sera mis en œuvre ? Certains demandent que les salariés, victimes de la crise à travers le chômage (temporaire ou non) et ses conséquences ne soient pas frappés une seconde fois en raison des efforts budgétaires à consentir pour éponger les déficits creusés par le sauvetage du système financier. Mais les appels à la modération salariale des travailleurs ou à la réduction des effectifs de la fonction publique se font eux aussi entendre, notamment du côté des organisations d'employeurs. Cela peut faire sourire, ou s'indigner, alors que les grandes puissances ne parviennent pas à s'accorder sur la limitation des bonus des traders et que la « bonne gouvernance » (4) prônée par les entreprises semble présenter des lacunes au cœur même du secteur privé.

Autre débat actuel : la réforme des pensions qui porte notamment, dans sa complexité, sur l'enjeu de la répartition des richesses et sur l'alimentation de la financiarisation de l'économie. A leur niveau, les gouvernements de Régions et de Communautés savent depuis leur mise sur pied que la tâche sera difficile vu leurs marges de



manœuvre budgétaires limitées (5). Bref, où va-t-on aller chercher les moyens requis pour mener une politique de rigueur austère ou d'austérité rigoureuse ?

Un cran plus loin...

Car mener pareille politique est non seulement recommandé par de nombreux acteurs en Belgique, mais c'est en outre une exigence de l'UE. A la faveur de la crise, certaines institutions européennes entendent même pousser plus loin leur contrôle sur les Etats membres. Ainsi, la Commission a lancé l'idée, critiquée par certains d'entre eux, d'un contrôle par la Commission des projets de budget des Etats avant même que ceux-ci les soumettent à leur parlement national, afin de vérifier qu'ils sont bien en conformité avec le Pacte de stabilité et de croissance et son objectif de réduction des déficits publics.

Ce projet accrédite la thèse de ceux qui estiment que la construction européenne a engendré un changement de régime politique, donnant aux institutions de l'UE, et en particulier à celles dont les membres ne sont pas élus par les peuples européens – Commission, Conseil, Cour de justice ou Banque centrale (BCE) –, un poids prépondérant sur les autorités nationales, et notamment les parlements nationaux, composés par le biais du suffrage universel (6).

Or le contrôle et l'adoption du budget d'un Etat par son parlement sont historiquement l'une des pierres angulaires de la démocratie occidentale. Dès le 17^e siècle, les représentants britanniques se sont opposés à la toute puissance royale sur la base du principe, formulé un siècle plus tard par les colons américains, « *no taxation without representation* » (7). Sans surprise, c'est d'ailleurs de Londres qu'est venue la principale opposition au projet de la Commission.

Outre ces aspects politiques, les mesures d'austérité ou de rigueur commencent à inquiéter pour leurs effets économiques. *Le Monde* du 12 mai 2010 titrait : « L'entrée dans la rigueur risque de compromettre la sortie de crise », tandis que le sous-titre interrogeait : « Les plans d'austérité décidés dans de nombreux pays européens vont-ils étouffer la croissance ? » Le prix Nobel d'économie Paul Krugman a exprimé le même type de crainte dans le *New York Times* du 1^{er} juillet 2010.

... mais dans quel sens ?

Pour remettre, à terme, les budgets en équilibre, d'autres pistes ont pourtant été avancées durant la campagne électorale belge, avec plus d'insistance que par le passé : impôt sur la fortune, taxation des transactions internationales, lutte active contre la fraude fiscale, suppression ou encadrement des intérêts notionnels. Ces idées permettraient de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'Etat tout en influençant la répartition des richesses. S'ils sont conçus dans un but social, la mise en œuvre d'une taxe carbone ou le développement de la fiscalité verte pourraient également remplir ce type de fonction. Ces différents instruments permettraient en outre de ne pas faire payer la crise actuelle par des citoyens qui l'ont déjà subie à travers les licenciements, conformément aux engagements de plusieurs partis durant la campagne.

Mais les rapports de force découlant des élections permettront-ils de concrétiser ces propositions ? Les partis qui ont porté ces idées voudront-ils les pousser plus avant ? Le gouvernement qui succèdera à l'équipe Leterme devra réduire le déficit budgétaire et l'endettement public, ces objectifs faisant globalement consensus parmi les partis politiques représentés au Parlement fédéral. La manière dont il le fera traduira de réels choix de société et de répartition des charges et des moyens disponibles au sein de la société. Faute de créativité en matière sociale et fiscale, sa politique pourrait conduire une partie de la population de Charybde en Scylla et la politique de « rigueur » budgétaire pourrait bien n'avoir rien à envier aux politiques d'« austérité » menées dans le reste de l'UE. Ni aux mouvements sociaux qu'elles engendrent.

Le mot « crise » vient lui aussi de Grèce. Il évoque le moment du choix décisif entre deux voies possibles... ■

(1) www.cnrtl.fr

(2) www.alternatives-economiques.fr/dictionnaire_fr_52.html

(3) Voir notamment « Estimation du taux de la plus-value en Belgique (1948-1994) : méthode et résultats », E. Geerkens, *Contradictions*, février 1996.

(4) Voir « Bonne gouvernance, vraiment ? », Jean Faniel, *Imagine demain le monde*, novembre-décembre 2009.

(5) Voir « Un olivier, ça pousse bien en milieu aride ? », Jean Faniel, *D'autres repères*, 08/07/2009, <http://www.far.be/far/publications2009/20090708.pdf>

(6) Voir « L'Union européenne contre l'ordre public social ? », C. Gobin, in *Travail, inégalités et responsabilité*, Actes du colloque organisé à l'occasion de la fondation du CIRTES-UCL et en hommage à G. Liénard, *Cahiers du Cirtes*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2010, p. 141-150.

(7) « Pas de taxation sans représentation » (politique élue par la population).